

QUESTIONS.—*Suite*

26. Que l'honneur du Canada a été engagée de la manière la plus solennelle envers la Colombie Anglaise à l'effet de faire commencer simultanément, dans les deux années de la date de l'union, la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, etc., etc. Qu'en conséquence cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait de suite commencer et pousser vigoureusement les travaux de la construction du dit chemin de fer dans la Colombie Anglaise, 213.
27. Que le droit sur le pétrole raffiné soit réduit de 15 centins par gallon à un taux non excédant 7½ centins par gallon, 233.
28. Que l'achat par le gouvernement de 50,000 tonnes de rails sans la sanction préalable du parlement est un exercice inconstitutionnel, etc., 237.
29. Que cette Chambre désire enregistrer son opinion, savoir: que le pays est tenu à la construction de chemin de fer du Pacifique, etc., et que c'est conformément à ces conventions et dans l'intérêt public de procéder promptement et vigoureusement aux explorations à ce sujet, 286.
30. Que les rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement seront vendus au plus haut enchérisseur, 298.

QUESTIONS DE FORME ET D'ORDRE :

31. *Pétitions* rejetées parce qu'elles entraînent une charge sur les deniers publics ; de la compagnie pour la fabrication d'outils de Roxton Pond et al., 58. De la chambre de commerce de la Puissance demandant un droit différentiel sur le thé et le café, 76. De Lymans Clare et compagnie demandant un changement dans le mode de prélever le droit sur les machines importées, 86. De Hencker et autres, de Sherbrooke, demandant une révision du tarif, 92. *Pétitions* demandant un changement dans le tarif subséquemment reçues, 107, 121, 130. Rejetées parce qu'elles ne portaient pas de signatures sur la page des conclusions, 131 ; parce qu'elle ne contient pas de prière, 118 ; parce qu'elle a un appendice, 212 ; parce qu'elles demandent une dépense sur les deniers publics, 70, 79, 81, 92, 180, 204, 215.
32. Sur motion pour la nomination d'un comité spécial, M. De Cosmos propose que tous les mots après " que " jusqu'à la fin soient retranchés et remplacés par les suivants: " la révision prochaine du tarif est très désirable ; et qu'un tarif révisé plus protecteur que le tarif actuel favorisant les productions et les articles manufacturés du pays, mais ne favorisant pas indue-ment une section du pays ou une industrie au préjudice d'autres sections et d'autres industries, serait un grand bienfait pour toute la Puissance. " M. l'Orateur décide que la motion étant une proposition abstraite et ne devant avoir aucun résultat est dans l'ordre, 69.
33. M. Masson propose, que le second rapport du comité nommé pour surveiller sous les ordres de la Chambre la publication du compte-rendu de débats de la Chambre, soit adopté. Et objection étant faite à cette motion sur le principe qu'elle se trouve sur la liste des avis de motions de ce jour, et qu'elle ne peut être proposée qu'à son tour, — M. l'Orateur décide que la question étant en quelque sorte une manière de privilège se rattachant aux affaires de la Chambre, elle peut avoir la priorité sur les autres avis quand on est rendu aux avis de motions, 93.